

SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT

Huissiers de Justice Associés

15 Passage Lonjon

34960 MONTPELLIER CEDEX 2

aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



EXPEDITION

BANQUE POPULAIRE DU SUD AUX DROITS DE DUPUY DE PARSEVAL

cl © AVOVENTES.FR

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE TREIZE SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

La S.A. BANQUE POPULAIRE DU SUD, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 02 3534 - TVA n° FR29 554200808, dont le siège social est 38 boulevard Georges Clémenceau 66966 PERPIGNAN CEDEX 09, inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le numéro SIREN 554 200 808, venant aux droits des sociétés BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME à compter du 1er juin 2019 suite à des opérations de fusion-absorption, agissant par son représentant légal, domicilié ès-qualité audit siège.

REPRESENTEE PAR :

Maître Laurent SALLELES, avocat associé de la SCP ROZE – SALLELES – PUECH – GERIGNY – DELL'OVA - BERTRAND, avocats au barreau de MONTPELLIER, et y demeurant 10 Place de la Comédie (entrée 15 Passage Lonjon) 34000 MONTPELLIER, elle-même membre de l'A.I.A.R.P.I ELEM AVOCATS, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte contenant prêt en date du 14 novembre 2007 reçu par Me Agnès BILLET-LLORCA, Notaire à PIGNAN et les avenants du 28 décembre 2015, du 19 juillet 2016, du 31 janvier 2017 et du 25 septembre 2017

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MONTPELLIER (Hérault) – 2501 Avenue Etienne Meuhl**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

©AVOVENTES.FR

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement au fin de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 18 juillet 2019

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Une maison à usage d'habitation à MONTPELLIER 2501 avenue Etienne Mehul cadastrée section OE 127 pour une contenance de 6 a 57 ca.

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec de la société LOGIS EXPERTISES, au descriptif suivant :

SYNDIC : aucun syndic

BAIL : aucun bail – le bien est occupé par les débiteurs poursuivis

CHAUFFAGE : Plancher chauffant par pompe à chaleur, l'eau chaude sanitaire est produite grâce à un équipement solaire, la villa est aussi équipée de climatisations

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me Le Floch

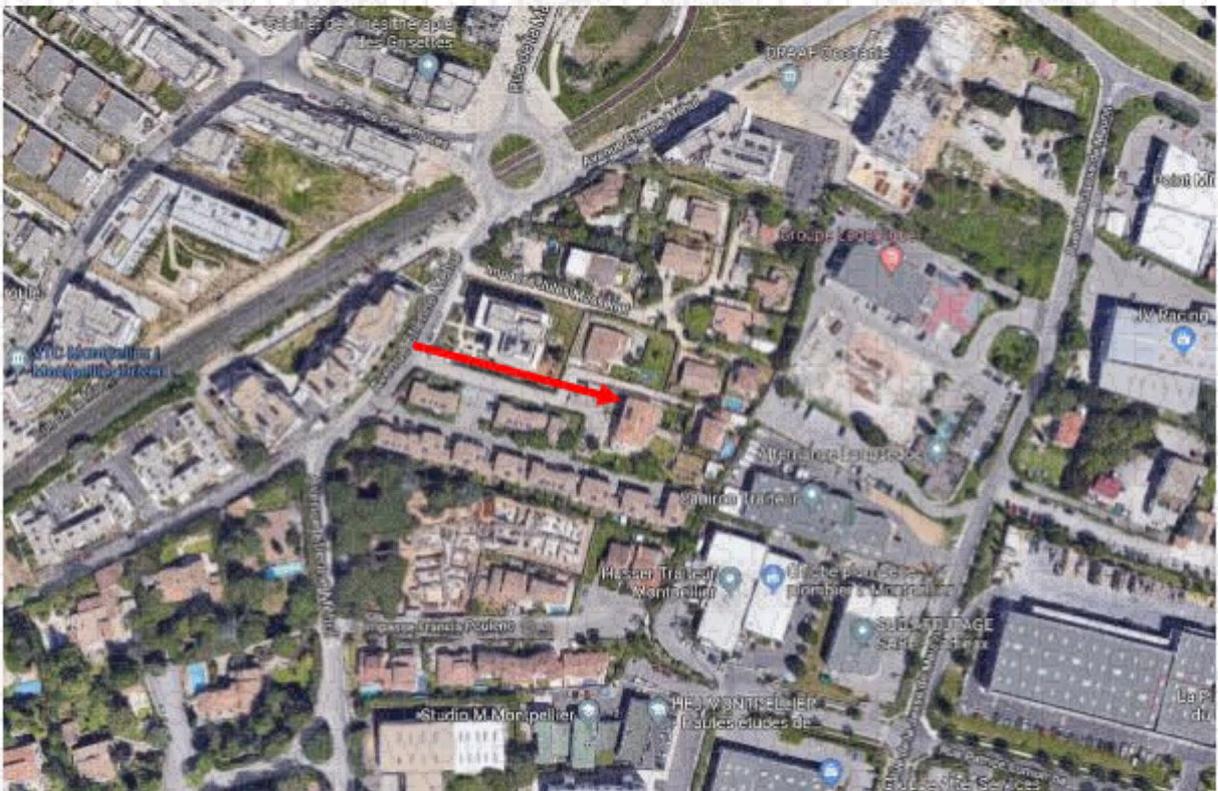
Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface annexe	Comment
Rez de chaussée - Séjour / Cuisine	78,02	2,31	
Rez de chaussée - Toilette	1,96	0	
Rez de chaussée - Véranda	0	25,72	
Rez de chaussée - Local technique	0	12,12	
1er étage - Dégagement	3,66	0	
1er étage - Chambre parentale	33,81	0	
1er étage - Chambre 1	14,8	0	
1er étage - Chambre 2	14,7	1,2	
1er étage - Wc	0,99	0	
1er étage - Salle de bain	6,49	0	
Combles - Chambre 3	9,23	16,33	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 163,66 m² (cent soixante-trois mètres carrés soixante-six)

Surface annexe totale : 57,68 m² (cinquante-sept mètres carrés soixante-huit)

Fait à **LUNEL**, le **17/09/2019**



EXTERIEUR

L'accès à la parcelle se fait au moyen d'un portail électrique maintenu en parfait état de fonctionnement.

Un dallage en pierres naturelles et en carrelage permet de délimiter le cheminement jusqu'à l'habitation.

La façade recouverte de carreaux au rez-de-chaussée et de bardage à l'étage ne souffre d'aucune anomalie visible.

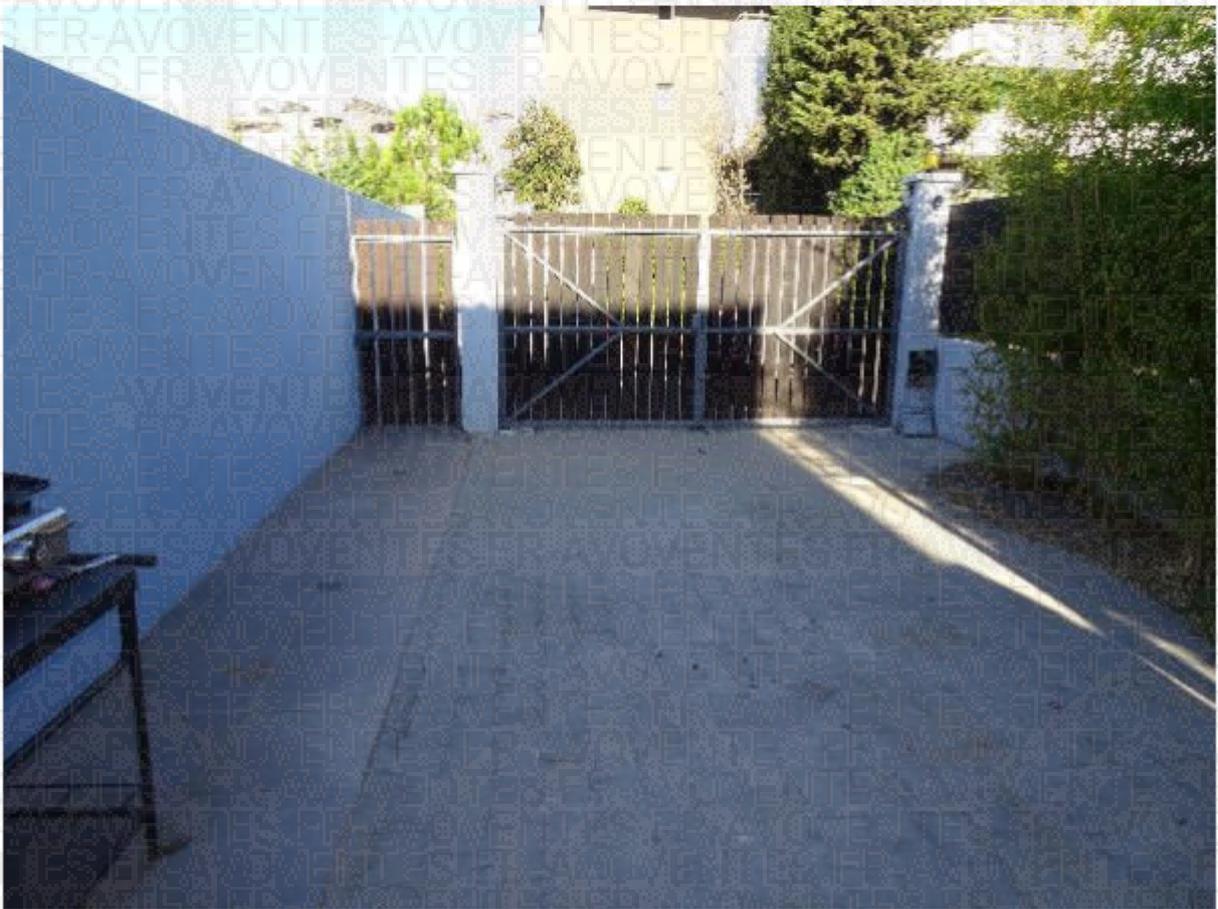
La limite séparative, constituée d'un mur crépi, surmonté d'une palissade en bois d'un côté, est en parfait état.

L'avant de la maison est agrémenté d'une pergola ainsi qu'un jardinet avec pelouse synthétique et d'une terrasse en bois et carrelage.

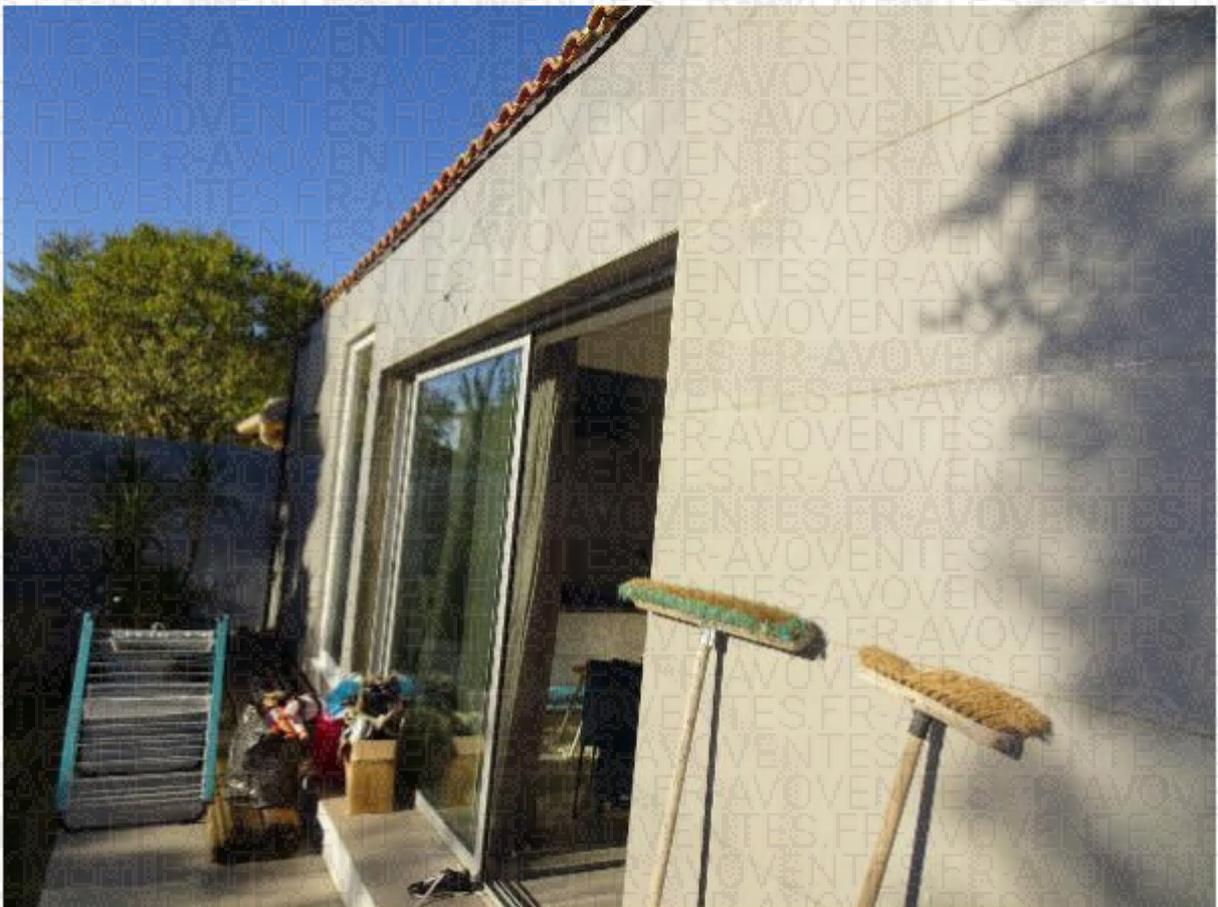
A l'arrière une terrasse carrelée agrémente également cette habitation, laquelle ne mérite aucune observation particulière.

L'espace extérieur demeure parfaitement entretenu (taille des arbustes – tonte de la pelouse).











INTERIEUR

ENTREE / PIECE PRINCIPALE / CUISINE OUVERTE

CUISINE OUVERTE :

Elle se compose d'un îlot central avec évier en gré simple bac et robinet mitigeur, feux électriques, emplacements électroménagers, hotte aspirante, plan de travail et crédence, le tout associé à des placards de rangement haut et bas laqué.

L'ensemble demeure dans un excellent état d'entretien.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage foncé ne souffrant d'aucun dommage flagrant.

Le plafond peint en blanc et isolé avec spots encastrés ne supporte aucune dégradation flagrante.

SALLE A MANGER / SEJOUR :

Le revêtement de sol carrelé identique au précédent ne souffre d'aucun dommage pour les parties laissées visibles.

Les murs périphériques en doublage panneaux de placoplâtre, isolés et peints en blanc, demeurent exempts de toute dégradation susceptible d'être rapportée.

Un pan de mur demeure recouvert de pierres de parement.

Le plafond peint en blanc et isolé avec spots encastrés ne présente aucune anomalie.

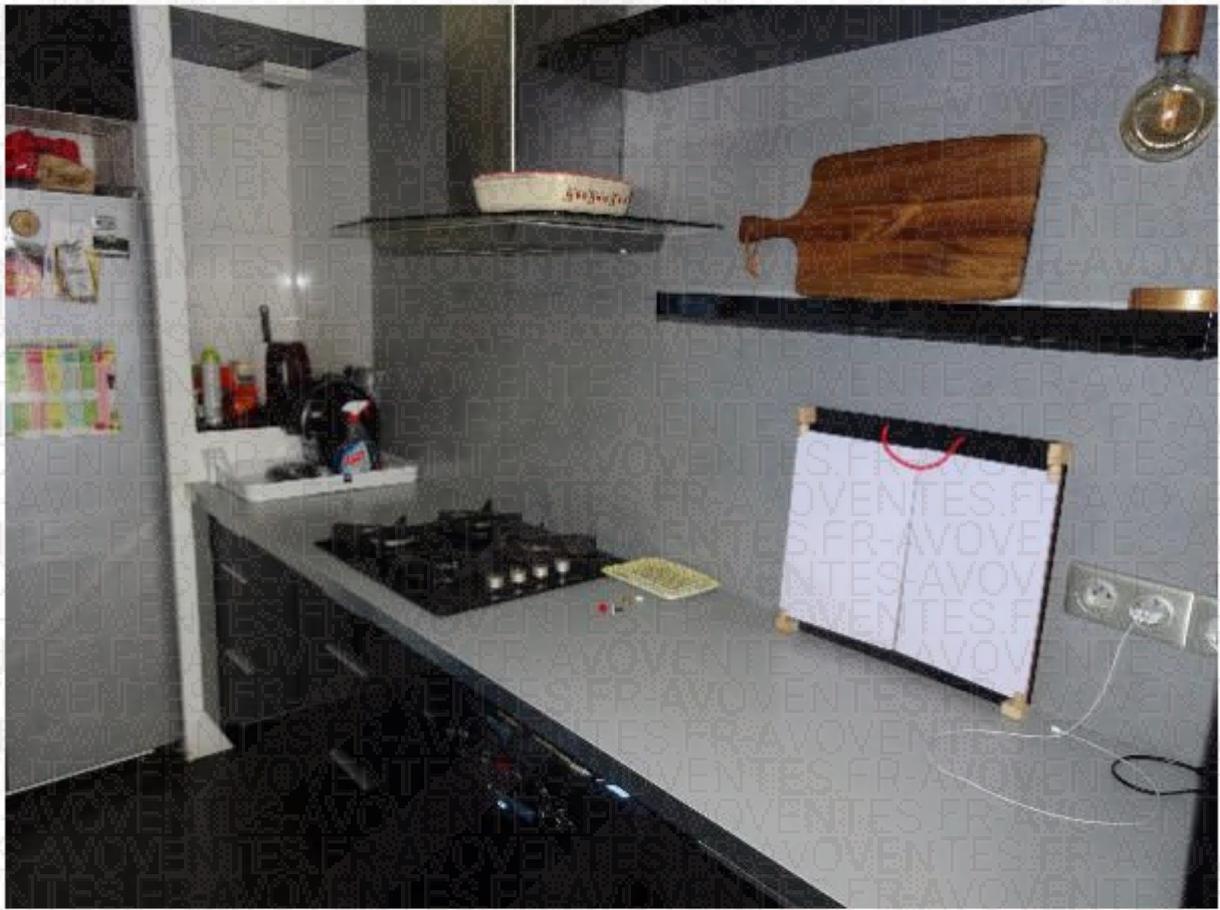
Cette pièce bénéficie d'une baie vitrée coulissante aluminium double vitrage en excellent état et donnant accès à une extension.

Un insert cheminée à bois agrmente cet espace.











WC INDEPENDANT 1

Il se compose d'un WC suspendu ainsi qu'une vasque sur plan maçonné et miroir, l'ensemble en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

Les murs partiellement faïencés et peints demeurent sans aucun dommage flagrant.

Un fenestron agrémente cette pièce.





EXTENSION

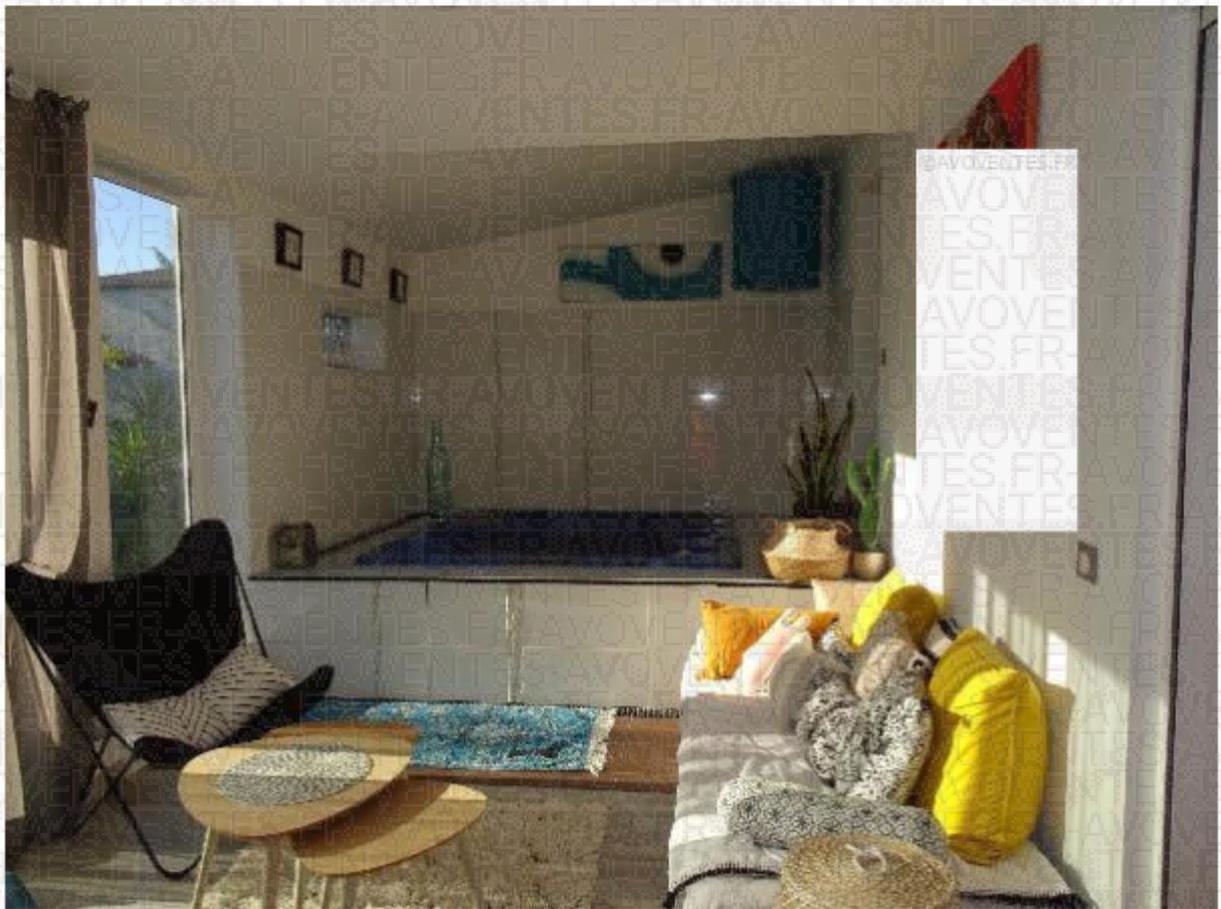
Le revêtement de sol est constitué d'un parquet stratifié de couleur claire maintenu en très bon état.

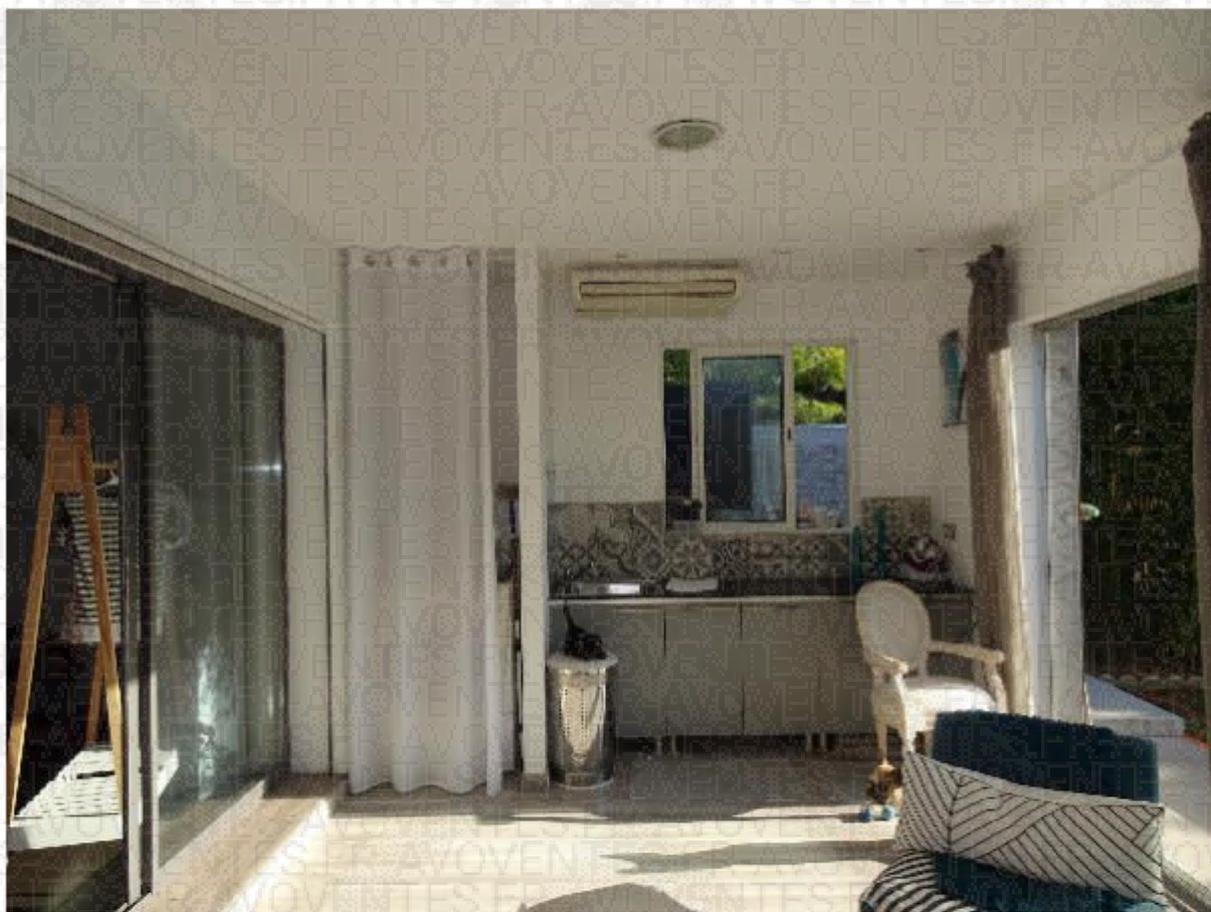
Cette pièce bénéficie d'un bain à remous.

Un espace buanderie est aménagé avec meubles bas et évier inox.

Les ouvertures en aluminium double vitrage coulissantes demeurent en parfait état d'entretien et de fonctionnement.

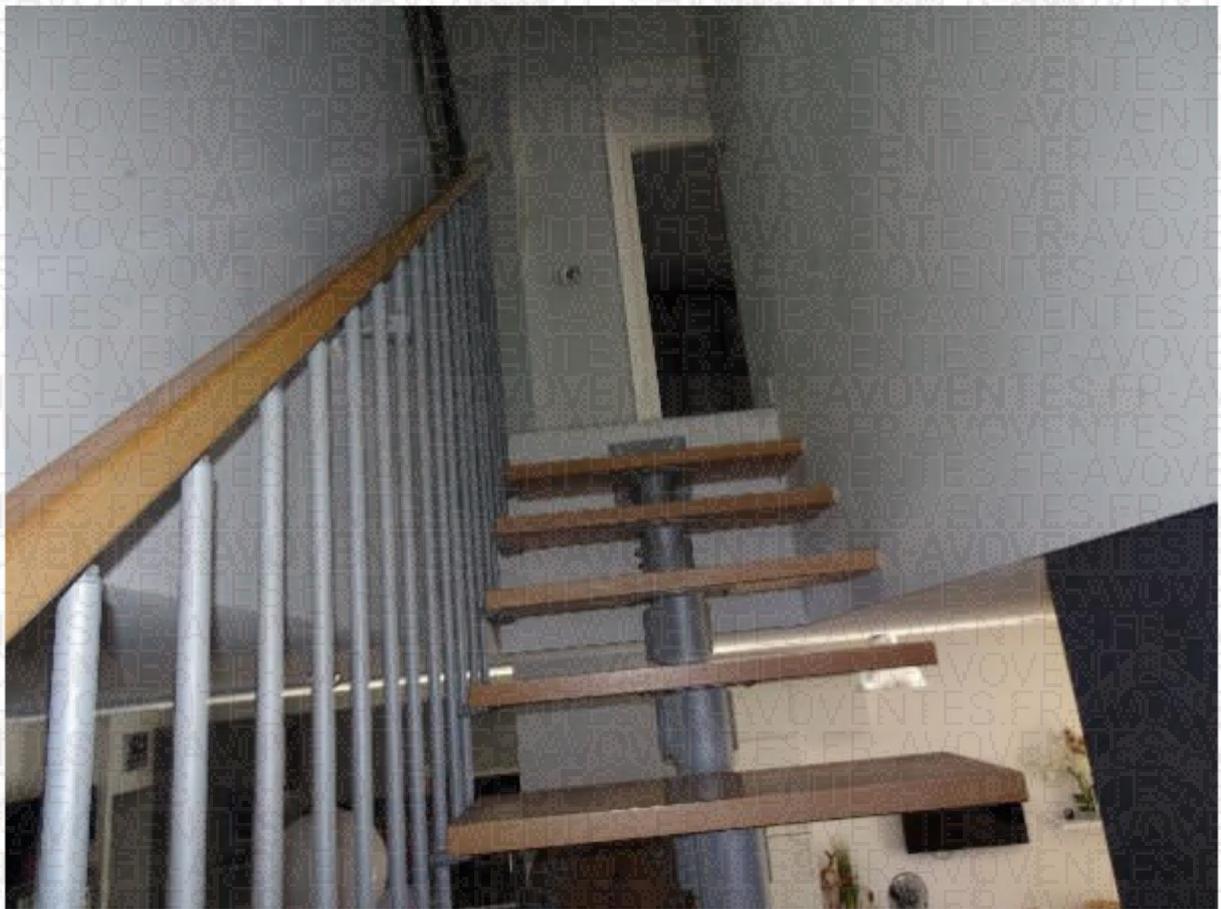
Le plafond peint avec spots encastrés est également exempt de toute anomalie.

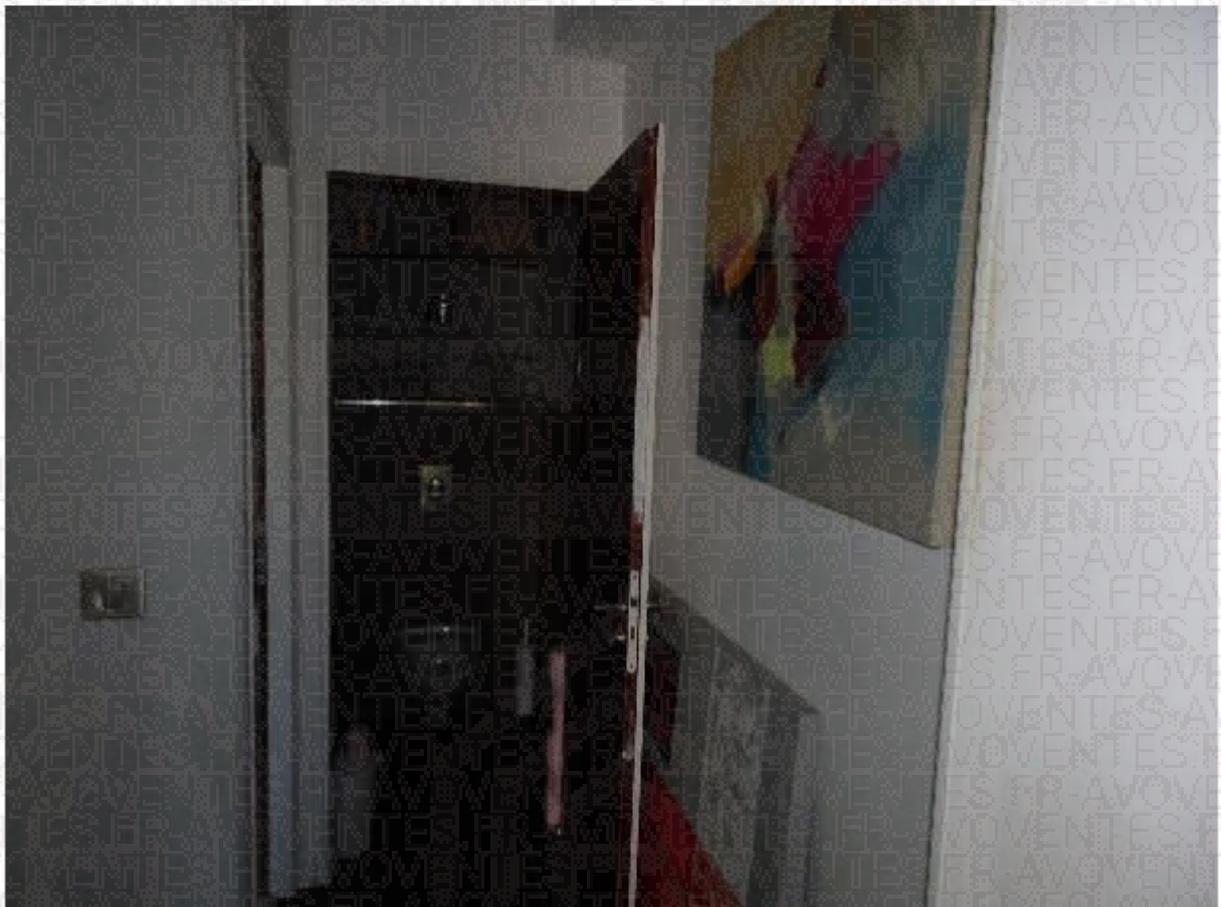




ACCES ETAGE R+1

L'escalier en métal et bois demeure en parfait état d'entretien.





CHAMBRE 1

Le revêtement de sol constitué d'un parquet stratifié de couleur claire demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée pour les parties maintenues visibles.

Les murs et cloisons intégralement peints ne présentent aucune dégradation susceptible d'être mentionnée.

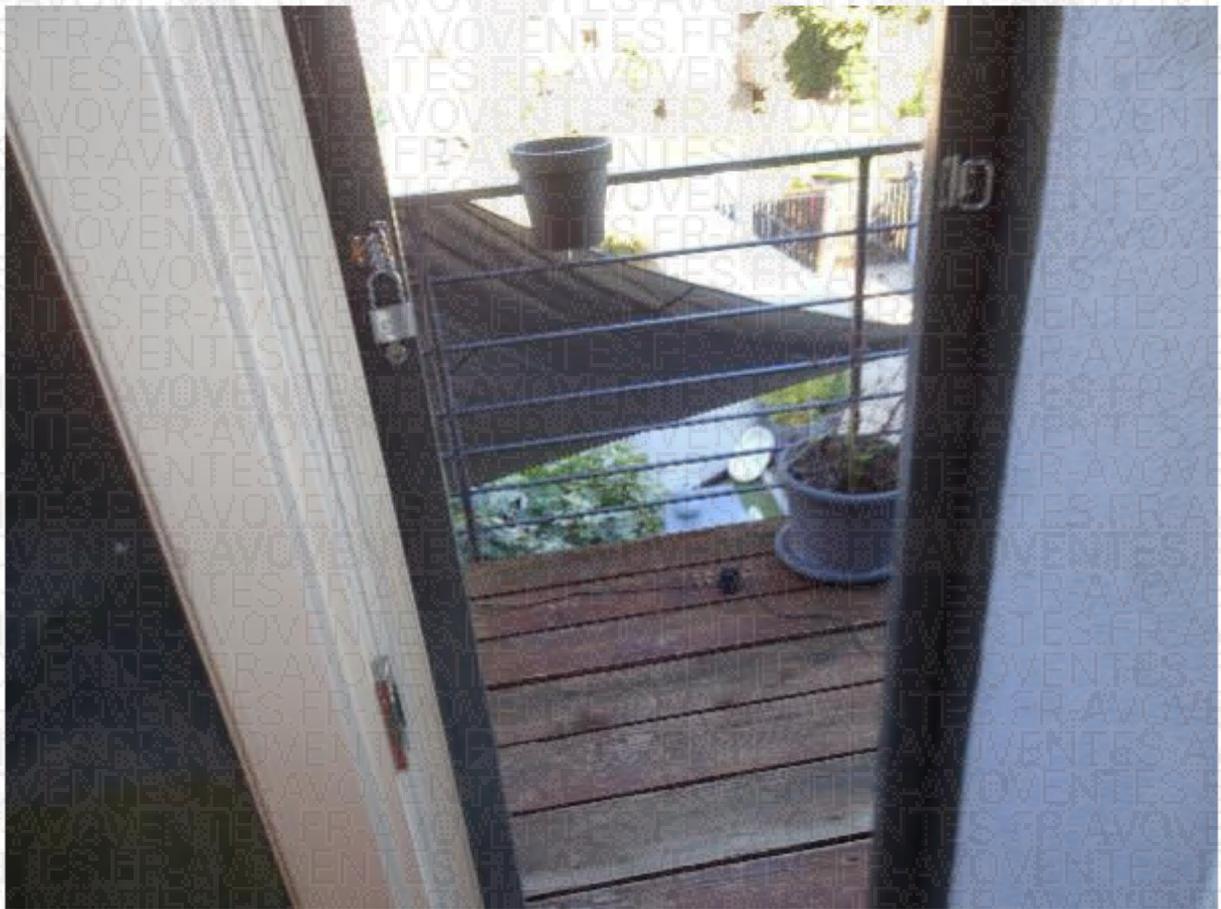
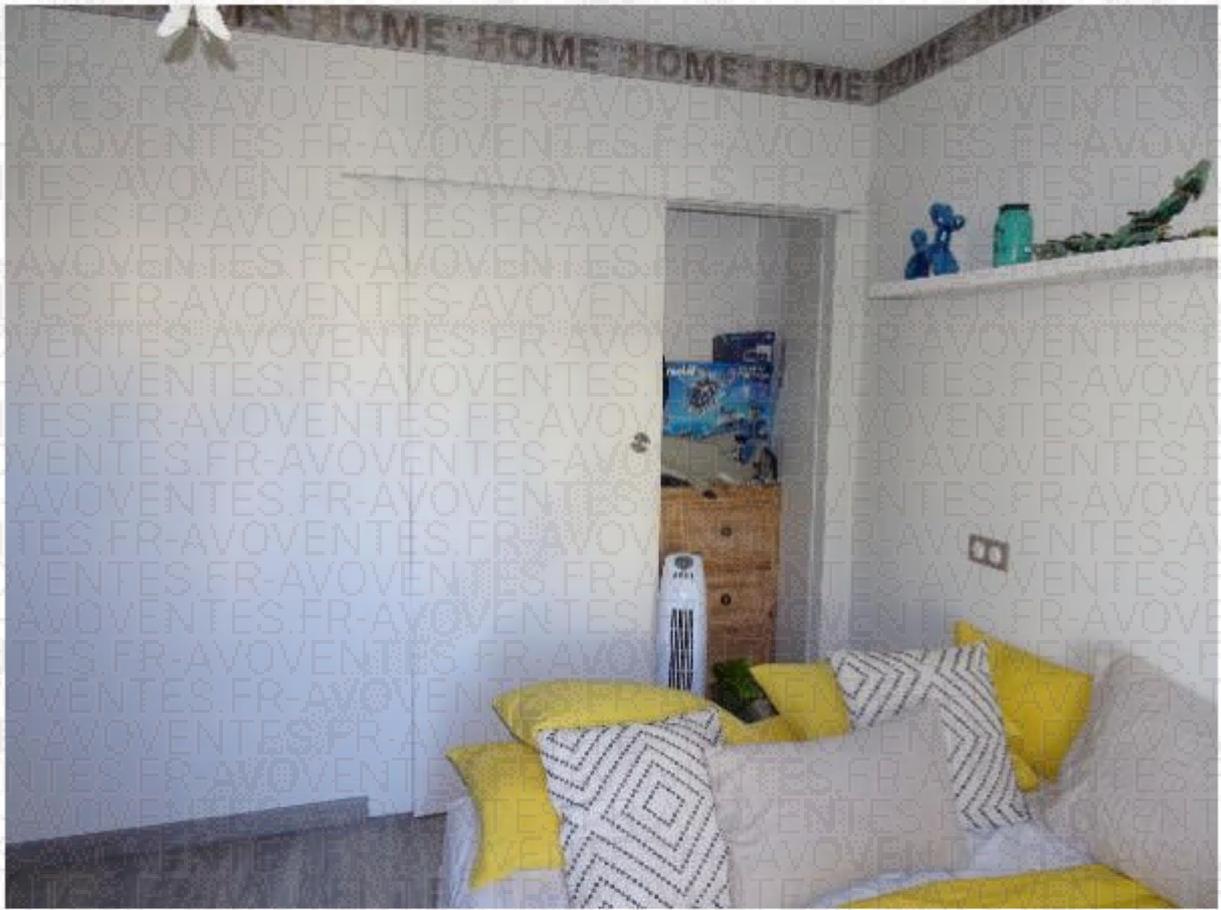
Le plafond peint en blanc demeure exempt de tout défaut notable.

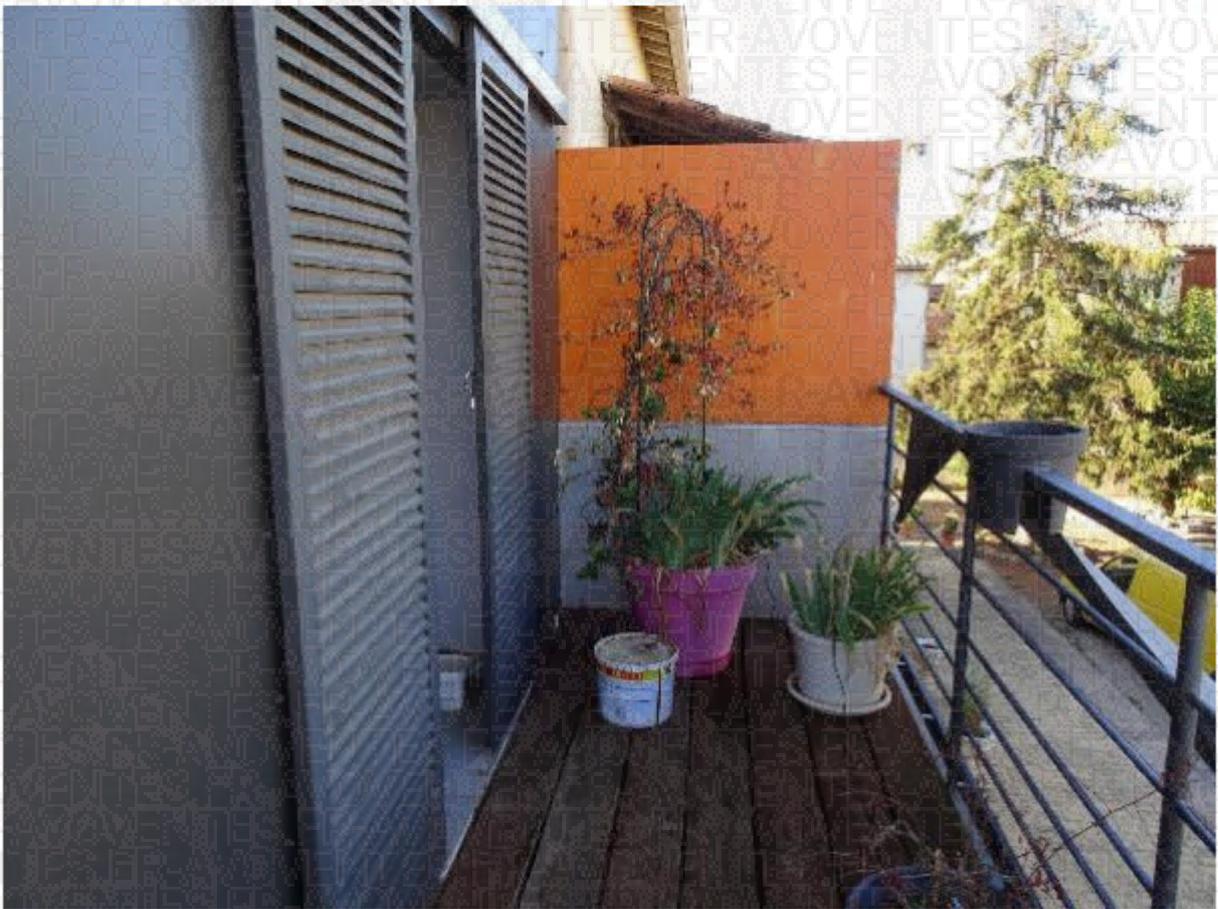
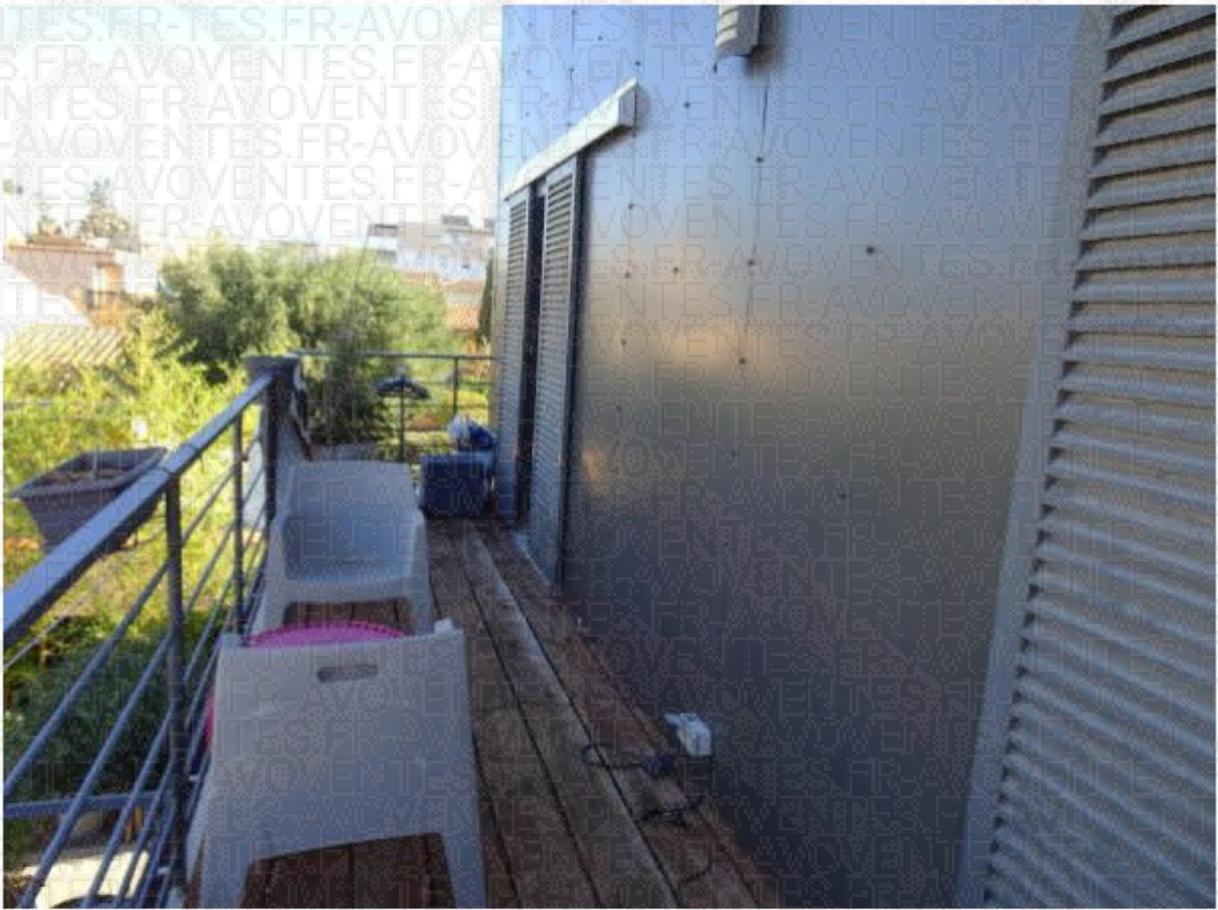
Cette pièce bénéficie d'une porte fenêtre PVC double vitrage associée à des volets coulissants aluminium, l'ensemble en très bon état et donnant accès à un balcon.

Elle est agrémentée de deux placards encastrés entièrement aménagés, l'un avec portes coulissantes, l'autre avec portes, l'ensemble maintenu en excellent état.









WC INDEPENDANT 2

Il se compose exclusivement d'un WC suspendu, l'ensemble en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

Les murs partiellement faïencés et peints demeurent sans aucun dommage flagrant.





SALLE DE BAIN 1

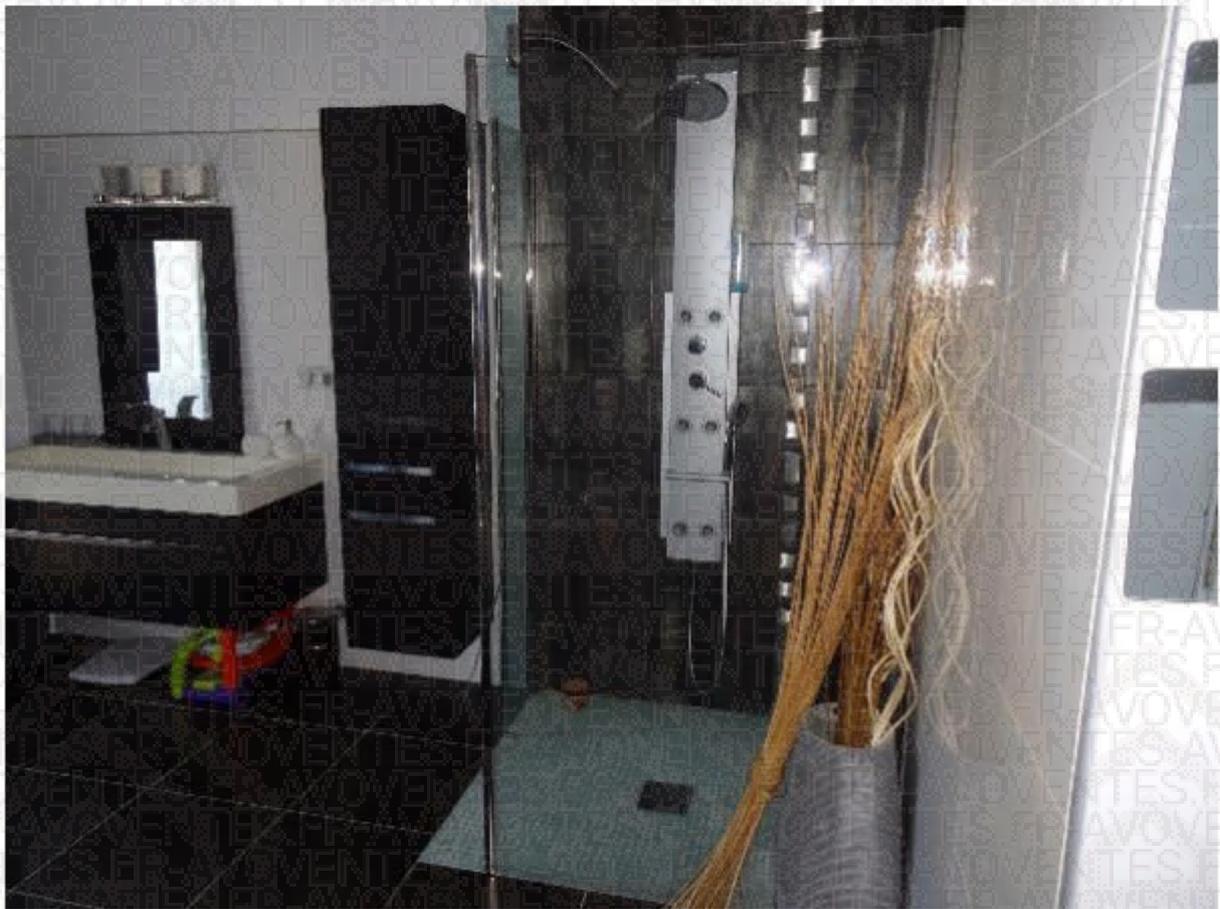
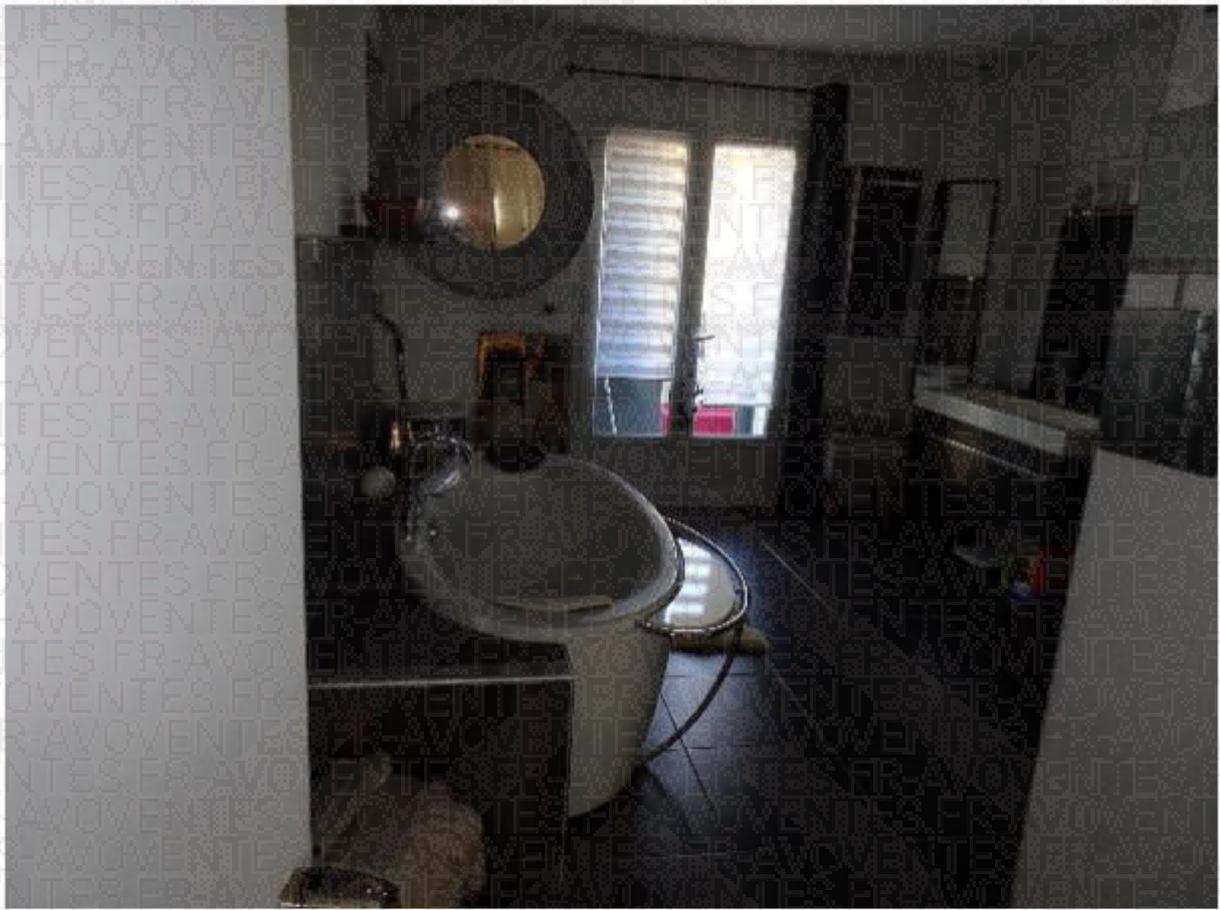
Elle bénéficie d'un meuble avec vasque intégré, d'une douche à l'italienne paroi verre, d'une baignoire auto-portée, l'ensemble demeurant en excellent état d'entretien.

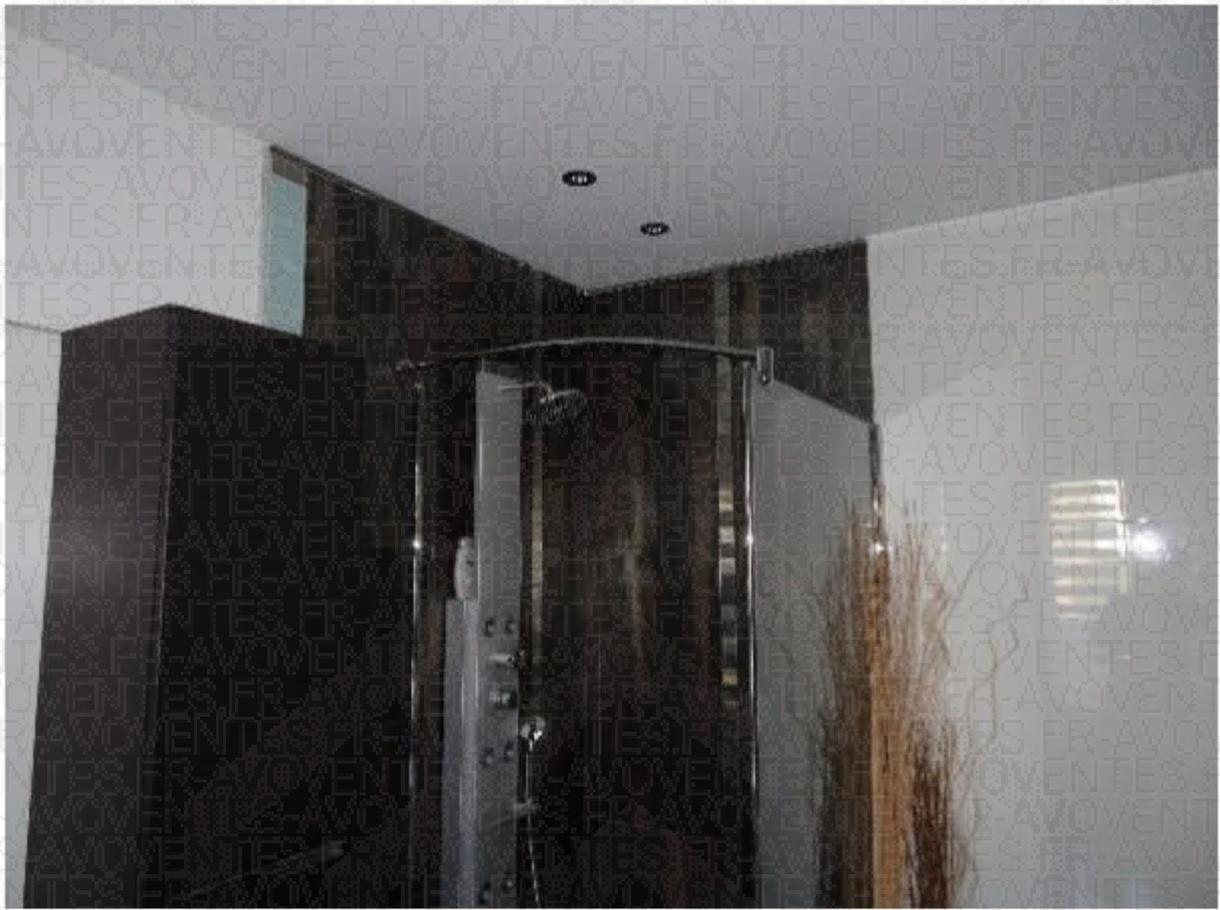
Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage de couleur foncée identique au précédent, demeure exempt de toute dégradation flagrante susceptible d'être rapportée.

Les murs partiellement faïencés et peints ne souffrent d'aucun dommage significatif.

Le plafond peint en blanc est exempt de toute dégradation.

Cette pièce bénéficie d'une porte fenêtre PVC double vitrage associée à des volets coulissants aluminium, l'ensemble en très bon état et donnant sur un balcon.







CHAMBRE 2

Le revêtement de sol constitué d'un parquet stratifié de couleur foncée demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée pour les parties maintenues visibles.

Les murs et cloisons intégralement peints ne présentent aucune dégradation susceptible d'être mentionnée.

Le plafond peint en blanc demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une fenêtre PVC double vitrage associée à des volets coulissants aluminium, l'ensemble en très bon état.

Elle est agrémentée de placards entièrement aménagés.



SALLE DE BAIN 2

Elle bénéficie d'un meuble avec vasque, d'une douche à l'italienne, d'une baignoire, l'ensemble demeurant en excellent état d'entretien.

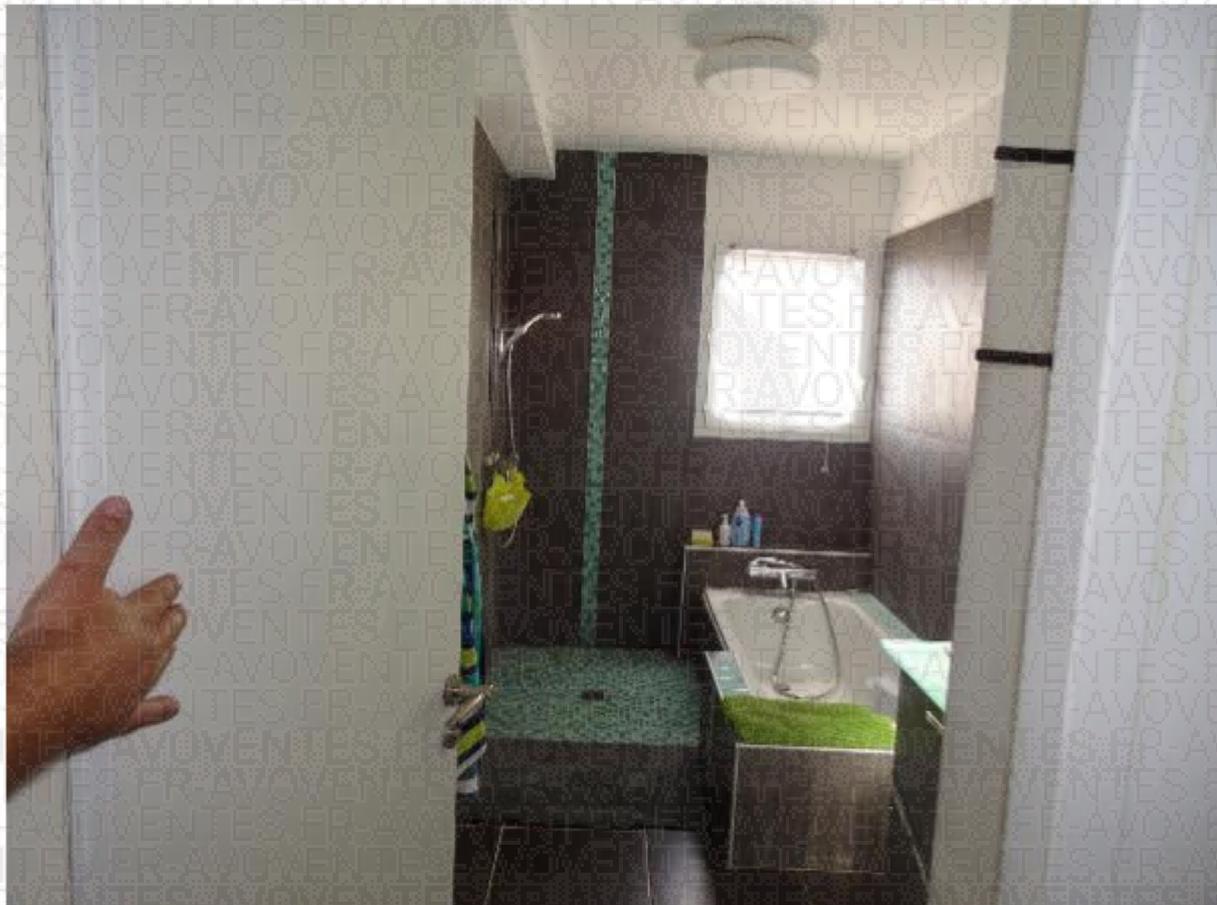
Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage de couleur foncée identique au précédent, demeure exempt de toute dégradation flagrante susceptible d'être rapportée.

Les murs partiellement faïencés et peints ne souffrent d'aucun dommage significatif.

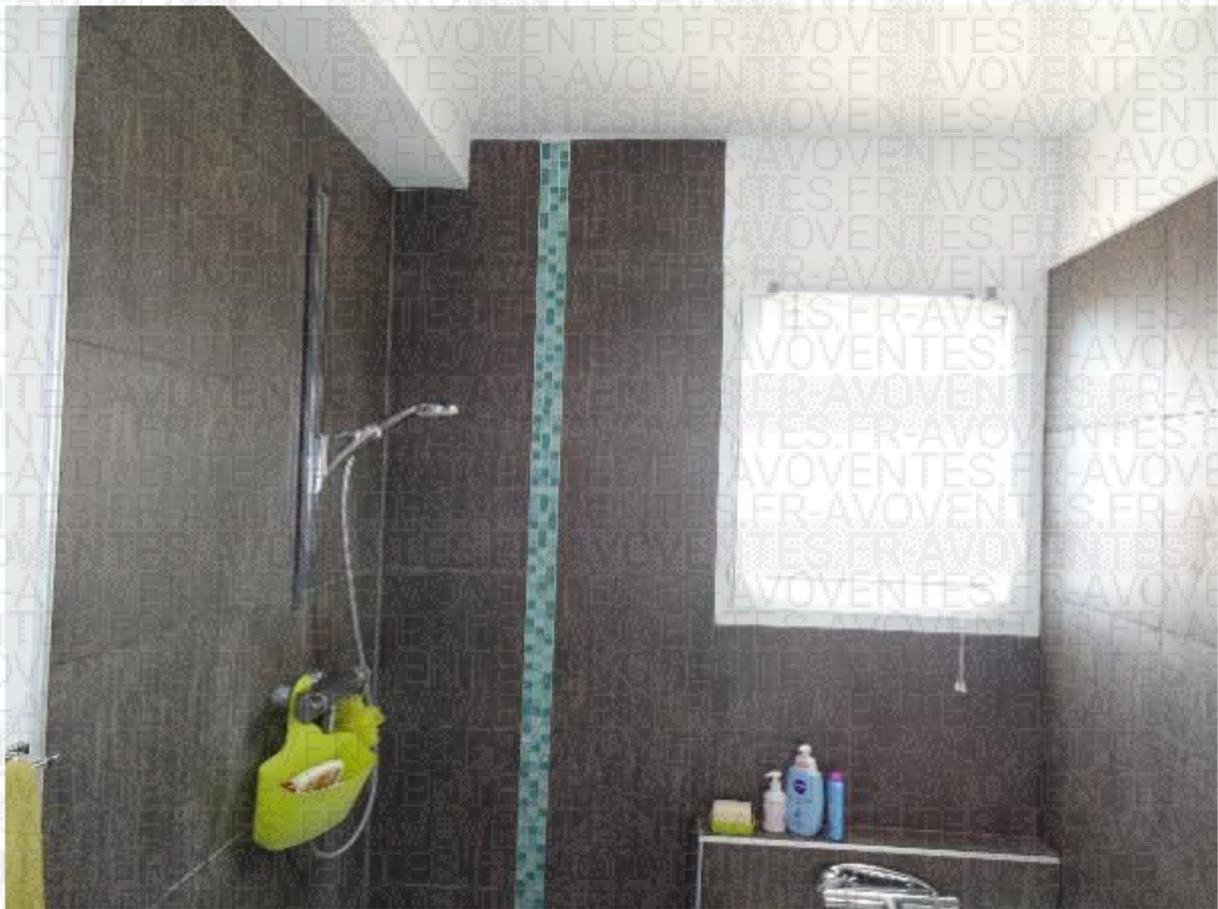
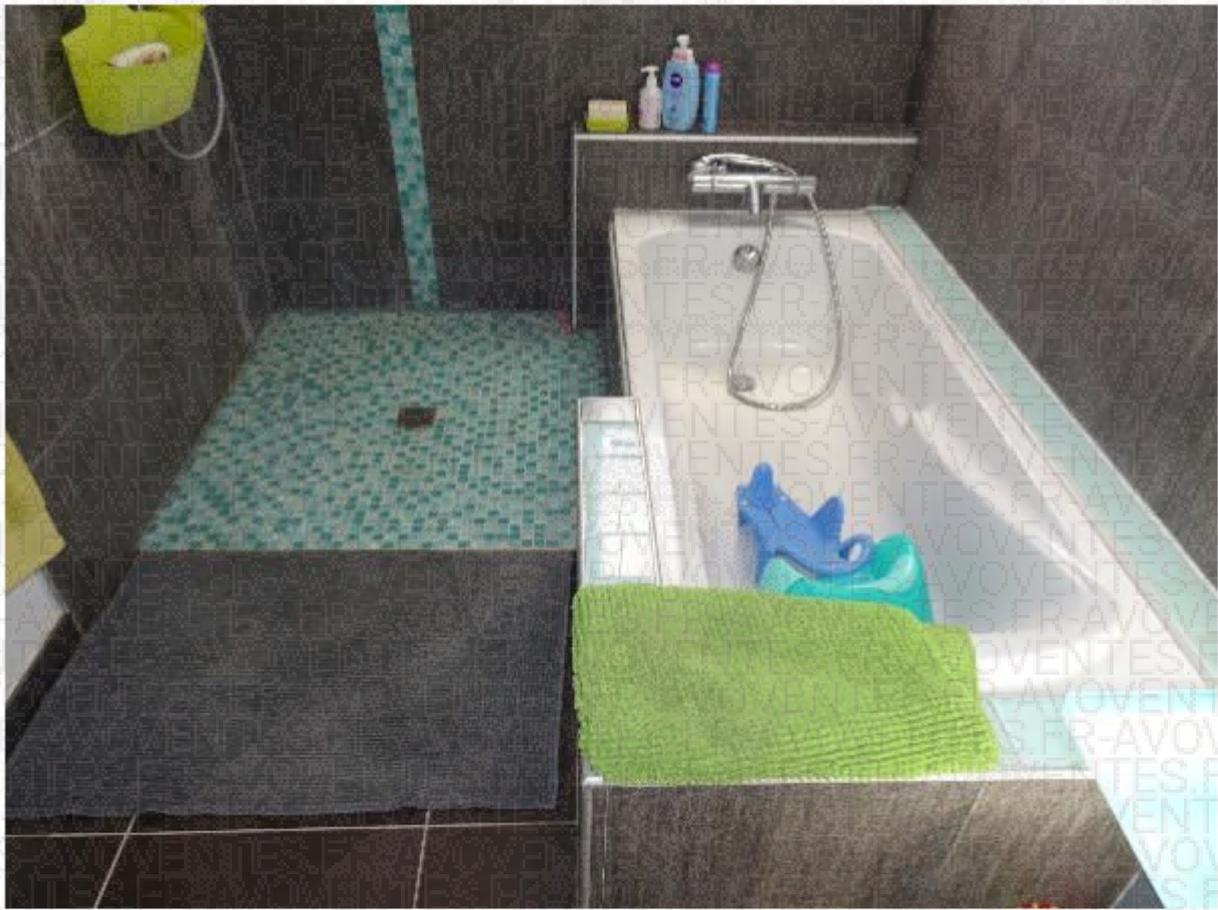
Le plafond peint en blanc est en parfait état.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage en excellent état.

Cette pièce bénéficie d'une porte fenêtre PVC double vitrage associée à des volets coulissants aluminium, l'ensemble en très bon état et donnant sur un balcon.







CHAMBRE 3

Le revêtement de sol constitué d'un parquet stratifié de couleur foncée demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée pour les parties maintenues visibles.

Les murs et cloisons intégralement peints ne présentent aucune dégradation susceptible d'être mentionnée.

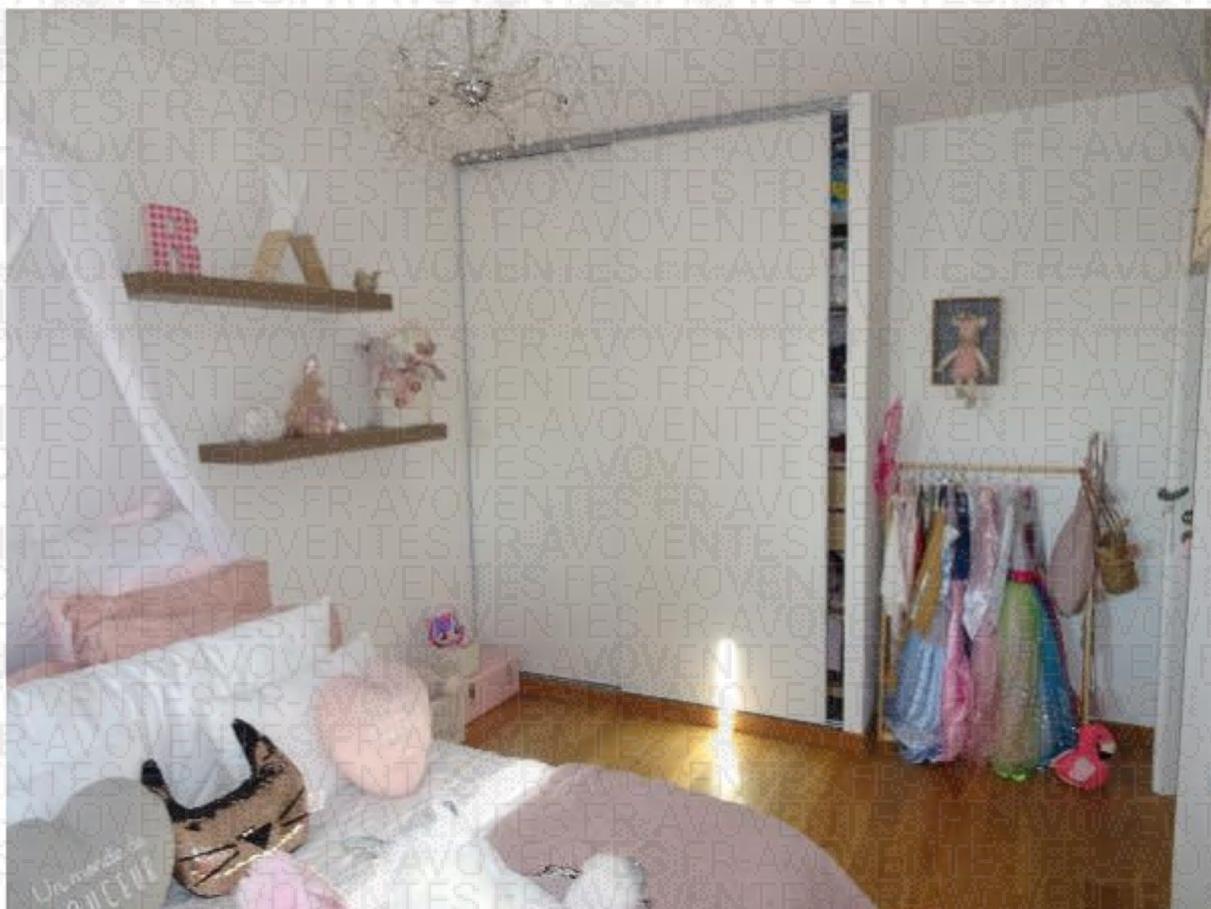
Le plafond peint en blanc demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une fenêtre PVC double vitrage associée à des volets manuels, l'ensemble en très bon état.

Elle est agrémentée d'un placard entièrement aménagé avec portes coulissantes.

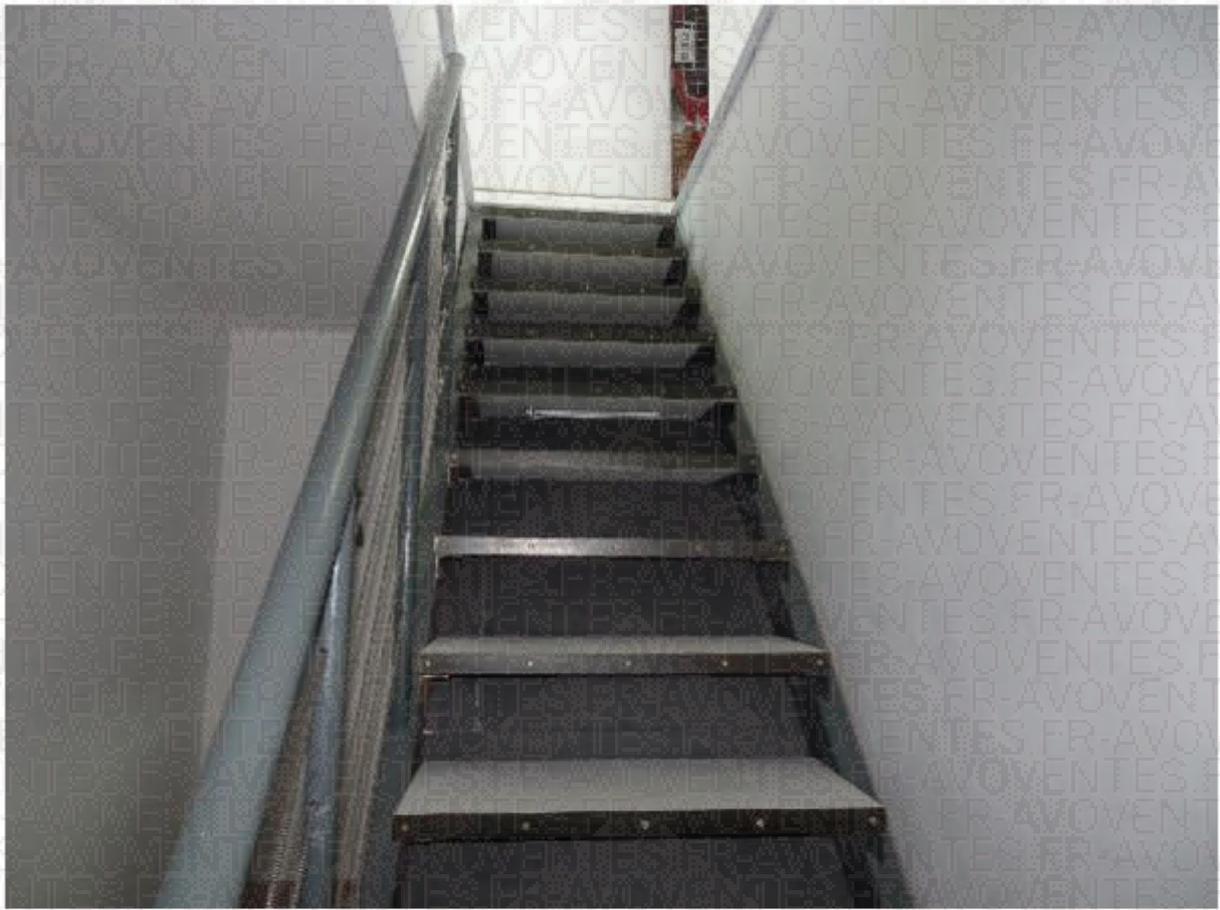






ACCES ETAGE R+2

L'escalier en métal demeure en parfait état d'entretien.



CHAMBRE R+2

Cette pièce est en sous-pente.

Le revêtement de sol constitué d'un parquet stratifié de couleur claire demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée pour les parties maintenues visibles.

Les murs et cloisons intégralement peints en blanc ne présentent aucune dégradation susceptible d'être mentionnée.

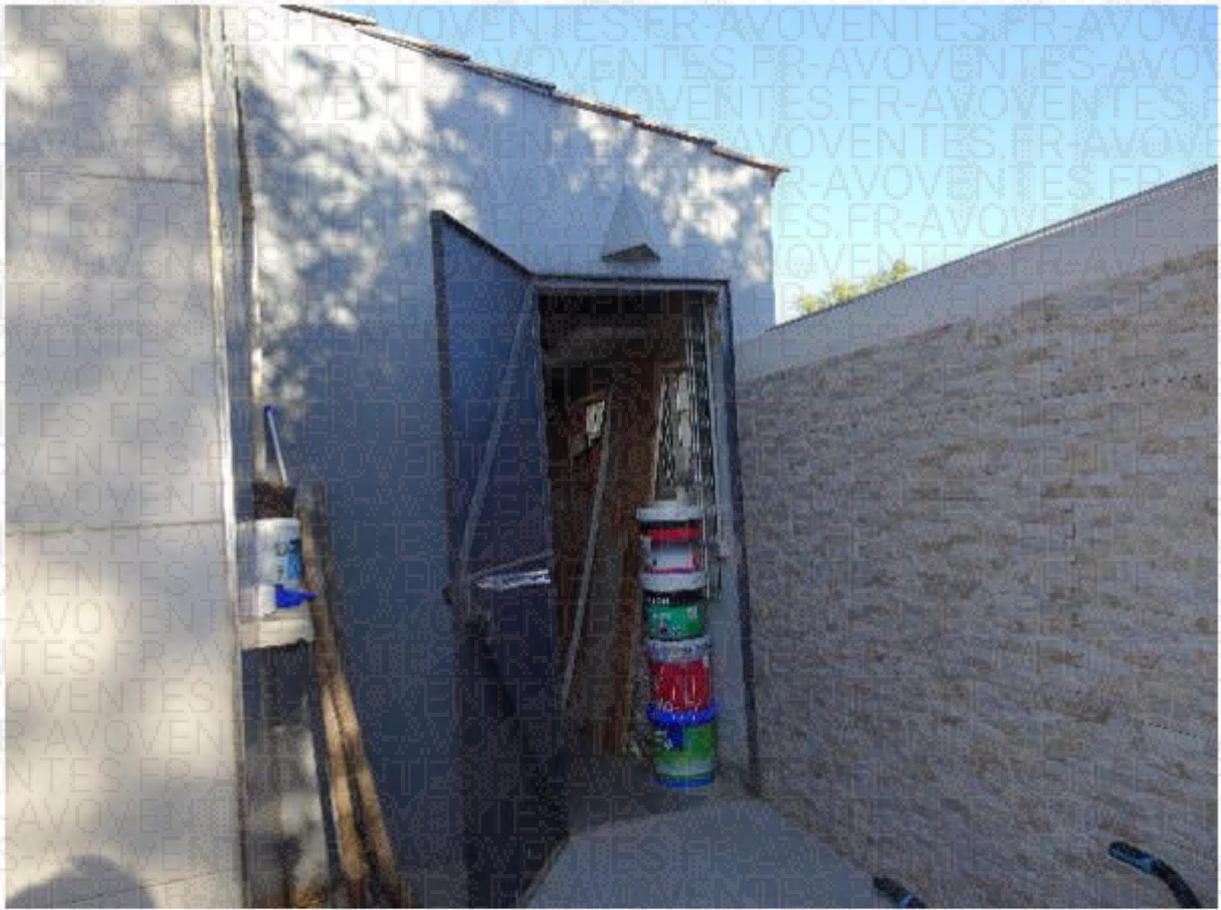
Le plafond peint en blanc avec poutres apparentes demeure exempt de tout défaut notable.

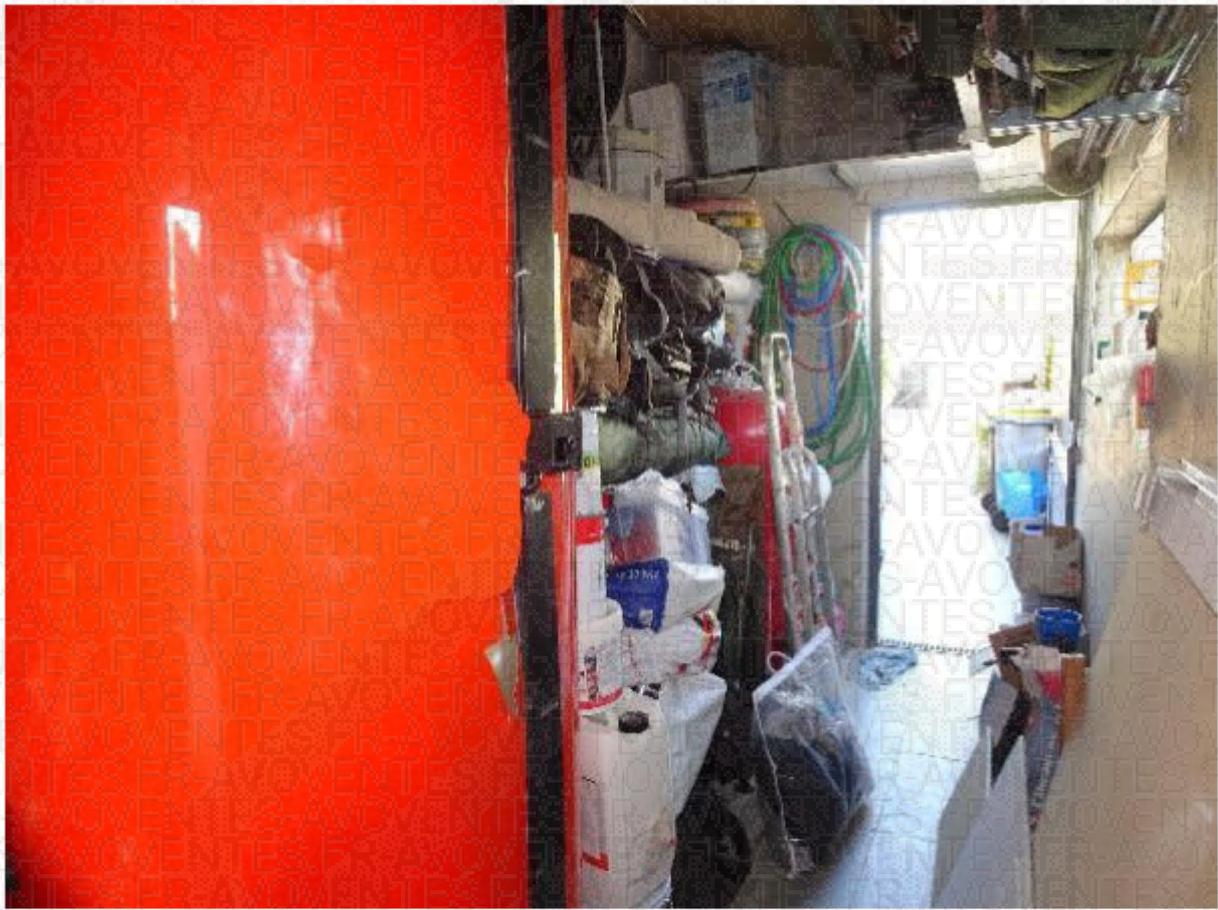
Cette pièce bénéficie de deux fenêtres de toit en parfait état de fonctionnement.

Elle est agrémentée de placards bas.









De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

